

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/23

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

**Objet : Zone de Fontanille : Convention de raccordement EP & EU de la cuisine centrale de l'EPHAD de Châlus**

## Exposé :

L'EHPAD de Châlus va réaliser une cuisine centrale sur la Zone d'activités Chez Fontanille - commune de Châlus.

Afin de permettre le raccordement de ce bâtiment aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, l'EHPAD doit conclure une convention avec la Commune de Châlus, la Communauté de communes et la société LEGRAND.

Cette convention prévoit principalement :

- Le raccordement en eaux usées de la future cuisine centrale se fera sur le réseau existant situé sur la parcelle de la société LEGRAND,
- Un séparateur à graisse sera installé en sortie du bâtiment créé. Une attente de réseau d'eaux usées sera réalisée dans le cadre du projet pour collecter les eaux usées du terrain amont de la commune.
- Une partie des eaux pluviales de la future cuisine centrale sera collectée par des grilles et régulée par un bassin de rétention enherbé sur la parcelle. Les eaux pluviales seront ensuite dirigées vers un fossé existant sur le site de LEGRAND. La canalisation ainsi créée permettra le rejet des eaux pluviales dans l'exutoire en limite de propriété de la parcelle LEGRAND, côté rue et donc dans la Zone d'activités « Chez Fontanille » compétence de la communauté de communes.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération

## Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la Convention de raccordement eaux pluviales et eaux usées de la cuisine centrale de l'EPHAD de Châlus entre cet établissement, la Commune de Châlus, la société Legrand et la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus
- **Autorise** le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à cette décision.

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20240305-D24-231DE  
Date de transmission : 07/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20240305-D2024-23-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2024  
Date de réception préfecture : 07/03/2024